



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-JULIEN

Samedi 11 octobre 2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} octobre, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT-JULIEN se sont réunis en date du 11 octobre, à la mairie à 10 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Michel LENOIR, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 1^{er} octobre 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Convention avec le SICECO pour mise en place d'une centrale solaire sur la toiture du futur DOJO
2. Détermination du coût de fonctionnement pour les écoles Élémentaire et Maternelle année scolaire 2025-2026
3. Remboursement d'une facture payée par Monsieur DELNESTE
4. Approbation de l'adhésion du Syndicat des Eaux de Clénay/Saint-Julien au Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys.
5. Vente du véhicule des Pompiers LAND ROVER
6. Point sur le DOJO

MM LENOIR, DELNESTE, AMBROSIONI, ALIBERT, VACHON, BERNARD, MARTIN MMES VAN ROY, KONCZEWSKI, TOPENOT, CASSINI, MARCAIRE, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : néant

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mmes DUBOIS, DOREY, MERLIN

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Jean-François DELNESTE pour remplir les fonctions de secrétaire

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Question n° 1 de l'ordre du jour : Convention avec le SICECO pour mise en place d'une centrale solaire sur la toiture du futur DOJO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SICECO a créé le nouveau service photovoltaïque accompagné d'une convention de développement des énergies renouvelables « construction d'une centrale photovoltaïque en toiture ou en ombrrière » pour accompagner au mieux les collectivités dans leur démarche.

La commune, pour son futur DOJO a pour projet l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Pour cela il suffira de d'adhérer au service par la signature d'une convention pour un coût de 250 euros par an qui permet d'obtenir une étude d'opportunité gratuite et un accompagnement du SICECO pour la réalisation de l'étude de faisabilité et structure ou sol, ainsi que pour la phase des travaux et la phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au service photovoltaïque du SICECO pour un montant de 250 €/an.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SICECO

2 Question n° 2 de l'ordre du jour : Détermination du coût de fonctionnement pour les écoles Élémentaire et Maternelle année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle.

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation des communes au coût de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2025-2026 soit :

- Ecole élémentaire 413.00 euros par élève
- Ecole maternelle : 1 275.00 euros par élève

Adoption à l'unanimité

3 Question n° 3 de l'ordre du jour : Remboursement d'une facture payée par Monsieur DELNESTE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre mandat de 70.47 € à Monsieur DELNESTE Jean-François, Adjoint au Maire, en remboursement d'une facture qu'il a réglé à Bureau Vallée pour l'achat de d'adhésif pour le tableau d'une classe à l'école

Adoption à l'unanimité

4 Question n° 4 de l'ordre du jour : Approbation de l'adhésion du Syndicat des Eaux de Clénay/Saint-Julien au Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.5212-32 portant adhésion d'un syndicat mixte à un EPCI ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5721.1 et suivants portant organisation et fonctionnement des syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat d'adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay/Saint-Julien ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat d'adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay/Saint Julien du 15 mai approuvant le projet de statuts du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys ;

Considérant les problèmes de qualité ou de quantité rencontrés ou pouvant être rencontrés sur le long terme ;

Considérant la nécessité pour le syndicat de **Syndicat d'adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay/Saint Julien** d'anticiper l'avenir ;

Considérant les études prospectives menées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or depuis plusieurs années et les résultats obtenus ;

Considérant l'enjeu primordial que constitue le projet d'adduction d'eau de la Boucle des Maillys sur le territoire ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable sur le territoire concerné ;

Considérant la liste des membres constitutifs du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys :

- La Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône (CCAPVS),
- Le Syndicat de Clénay – Saint Julien,
- Le Syndicat des eaux de Varois et Chaignot, et Orgeux,
- Le Syndicat Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU),
- Le SIAEP Seurre Val de Saône,
- Le SIAEP de Brazey en Plaine,
- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Considérant que le futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys aura pour objet, sur son territoire d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement de la Boucle des Maillys et le transport y afférent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous d'agir,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat d'adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay/Saint Julien au futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys à sa création suivant les principes définis par le projet de statuts présenté ;

MANDATE Monsieur le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Président du Syndicat d'adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay/Saint Julien

5 Question n°5 de l'ordre du jour : Vente du véhicule des Pompiers LAND ROVER

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule LAND ROVER immatriculé 8903 QE 21, acquis par la collectivité pour les pompiers en septembre 1995 dont la date de mise en circulation est le 19 juillet 1973 n'est plus utilisé par la collectivité. En effet il n'est plus en état de rouler, les réparations sont onéreuses, et il n'y a plus de corps de sapeurs-pompiers à Saint-Julien.

Il apparaît que celui-ci peut être vendu du fait de son inutilité pour la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la proposition d'achat de Monsieur Franck DAURELLE au prix de 6000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- CHARGE Monsieur le Maire de vérifier les prix pratiqués sur le marché et à mettre une annonce de vente
- AUTORISE M. le Maire à vendre en l'état le véhicule LAND ROVER pour un prix de cession de 6 000 euros à M Monsieur Franck DAURELLE s'il ne trouve pas d'acquéreur au-dessus de ce prix
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

6 Question n°6 de l'ordre du jour : Prix des affouages

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'affouage à 6 € (six euros) le stère de bois

7 Question n°7 de l'ordre du jour : Demande de subvention aménagement des abords de l'école et place de l'église tranche 4

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'aménagement des abords de l'école et de la place de l'église pour un montant estimatif de 469 999.35 € HT
- Précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune.
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Plan Marshall Voirie Communale Côte d'Or
- Sollicite le concours du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police 2025
- Certifie que les travaux portent sur une voie communale.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- Dit que les travaux s'effectueront en 4 tranches et sollicite la subvention pour la quatrième tranche « Place Nord » pour un montant de 148 287.88 euros HT
- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée 2023- tranche 3	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	<input type="checkbox"/> sollicitée	100 000.00	30 %	30 000 €
AMENDES DE POLICE	<input type="checkbox"/> sollicitée	100 000 €	25 %	25 000 €
TOTAL DES AIDES				55 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		148 287.88	%	93 287.88

Fait à Saint-Julien, le 11 octobre 2025

Le Maire

Michel LENOIR

Le secrétaire de séance

Jean-François DELNESTE

